

Etats Généraux de l'Europe ; Strasbourg, 17 avril 2010

Le sport comme expression de citoyenneté active

Colin MIEGE, association Sport et Citoyenneté

Elément sur le bénévolat dans le sport au sein de l'Union européenne

I. Considérations générales

1.1. Dimension sociale et culturelle du bénévolat

L'engagement bénévole est à l'origine du mouvement sportif en Europe, et il constitue l'une de ses caractéristiques fondamentales, qui repose sur des structures associatives sans but lucratif. Le bénévolat reste un des moteurs essentiels du fonctionnement des organisations sportives, malgré la progression de l'emploi rémunéré. On estime qu'environ 10 millions de bénévoles œuvrent au profit de 700 000 clubs sportifs au sein l'Union européenne. Ils représentent le plus grand nombre de bénévoles, et l'activité volontaire la plus répandue. Leur activité contribue à renforcer l'intégration et la cohésion sociale, la démocratie locale et la citoyenneté active, et il existe dans tous les Etats membres un consensus pour la soutenir. Ce soutien est d'autant plus justifié que le bénévolat connaît une crise plus ou moins marquée, due à de multiples facteurs comme la montée de l'individualisme et le relâchement des liens sociaux de proximité, la complexité des modes d'organisation, l'accroissement des risques de mise en jeu de la responsabilité individuelle ou encore l'appel à des compétences accrues.

Le travail bénévole, qui correspond à une fourniture de service volontaire sans contrepartie monétaire, peut revêtir des expressions différentes suivant les pays, en particulier selon la culture nordique ou latine. Il représente partout un apport socio-économique considérable, sans lequel les activités sportives seraient beaucoup plus onéreuses et moins nombreuses. Sans leur contribution, la plupart des clubs amateurs ne pourraient pas exister. Ainsi selon l'ENGSO (*European non-governmental sports organisation*), la force de travail des clubs sportifs est constituée à 86 % de bénévoles, et à 14 % seulement de salariés.

Les bénévoles sont des citoyens actifs. Ils s'investissent et interagissent avec d'autres acteurs à travers le langage universel du sport. Leur apport à la formation des identités individuelles et collective est inestimable.. Les clubs sportifs de base fonctionnent comme des laboratoires de citoyenneté active. Il semble toutefois que le potentiel du sport dans les domaines de la jeunesse et de la citoyenneté soit entravé par les nouvelles tendances qui se manifestent

SPORT ET CITOYENNETE

En France :

1 rue Louis Mazé – 49400 – Saumur & 299 Boulevard Chave – 13004 – Marseille
Tel : (00 33) 2 41 83 16 81 – Fax : (00 33) 2 41 51 41 65
GSM : (00 33) 6 31 50 69 12

En Belgique :

51, Rue du Trône 1050 Bruxelles
Tel/fax : (00 32) 2 289 26 03
GSM : (00 32) 4 94 64 31 38

courriel : contacts@sportetcitoyennete.org
www.sportetcitoyennete.org

dans les façons de pratiquer le sport, notamment chez les jeunes. On observe en effet une tendance croissante à la pratique du sport individuellement, plutôt que collectivement dans une structure organisée, ce qui minore le rôle des bénévoles dans les clubs de sport amateur, ainsi qu'une période d'engagement plus courte en moyenne pour un bénévole dans un club donné. Néanmoins, l'importance du sport organisé dans l'expression de la citoyenneté active doit être prise en compte et encouragée. Le sport reste un instrument essentiel d'intégration sociale, de développement de la confiance en soi, et de santé préventive, en particulier pour les jeunes.

1.2. Des situations très inégales selon les pays, et des enjeux à relever

Selon une étude publiée par la Commission européenne en février 2010, de 92 à 94 millions d'adultes seraient impliqués dans le bénévolat au sein de l'ensemble des Etats membres (soit en moyenne entre 22 et 23 % des européens âgés de plus de 15 ans). Toutefois, on observe de très fortes variations dans les taux de bénévolat selon les Etats membres. En effet le nombre de bénévoles est supérieur à 40 % des adultes en Autriche, aux Pays-Bas, en Suède et au Royaume-Uni, alors qu'il est inférieur à 10 % en Bulgarie, en Grèce, en Italie et en Lituanie. La France se situe en position intermédiaire avec un quart des adultes engagés dans des activités bénévoles (*Volunteering in the European Union, étude pour la Direction générale éducation et culture, février 2010*). Selon cette étude, le bénévolat aurait globalement progressé durant la décennie précédente, mais cette tendance recouvre des évolutions différenciées selon les pays. Ainsi, il aurait augmenté dans le secteur du sport au Danemark, en Espagne, en Estonie, Finlande, France, aux Pays -Bas, en République tchèque, tandis qu'il aurait diminué en Allemagne, Autriche, Bulgarie, Luxembourg, Lituanie, Roumanie, Slovaquie et Slovénie. En règle générale, le plus grand nombre de bénévoles se recrute dans la tranche d'âge 30-50 ans, et davantage parmi les hommes que les femmes.

Du fait de la diversité des formes nationales d'expression du bénévolat, on n'observe pas de mode uniforme de régulation du secteur parmi les Etats membres. Une douzaine de pays seulement ont inscrit le bénévolat dans un cadre légal, et en majorité, il n'y a pas d'encadrement spécifique pour le bénévolat sportif. D'une manière générale, l'étude relève un manque de politique claire et cohérente en faveur du bénévolat dans la plupart des pays, alors même que les gouvernements voient décliner leurs capacités à financer le secteur social, ce qui se traduit par un rôle accru des organisations non-gouvernementales.

L'estimation de la valeur économique du bénévolat constitue un exercice délicat. La valorisation des heures de travail représente une proportion du PIB qui varie beaucoup selon les pays (de moins de 0,1% en Slovaquie, Pologne et Grèce, à plus de 3% en Autriche, aux Pays-Bas et en Suède).

Enfin les enjeux et les opportunités auxquels est confronté le bénévolat sont analysés. S'agissant des enjeux, l'une des principales difficultés au recrutement des bénévoles réside dans l'évolution de la durée de l'engagement

volontaire, qui tend à se raccourcir, et le rapprochement délicat entre les besoins des associations et les aspirations des nouvelles générations de bénévoles. Dans le secteur sportif, la demande accrue des associations pour des savoir-faire et des qualifications plus poussés peut contribuer à dissuader l'engagement bénévole. On relève ainsi une tension entre la professionnalisation croissante et le renforcement des attentes vis à vis des bénévoles, et les capacités de ces derniers à y répondre tout en restant non rémunérés. Par ailleurs, l'absence de cadre légal et réglementaire peut constituer un frein au bénévolat dans certains pays, tandis que dans d'autres, l'excès de régulation peut aussi avoir un effet dissuasif, aussi bien sur les associations que sur les volontaires potentiels. Enfin, la reconnaissance des activités bénévoles, notamment sous la forme de valorisation des acquis de l'expérience (VAE), qui constitue un encouragement efficace, est inégalement développée selon les pays.

En ce qui concerne les opportunités, il est recommandé d'améliorer le cadre légal et réglementaire en faveur des bénévoles, mais aussi de développer au sein des associations les mesures en vue de prévenir leur retrait (coordination, accompagnement et soutien...). Il convient aussi d'améliorer la perception du bénévolat, notamment auprès des jeunes. A cet égard, les événements sportifs majeurs constituent d'excellentes opportunités pour valoriser l'apport des bénévoles. La reconnaissance des aptitudes et de l'expérience acquise par les volontaires devrait être renforcée.

Enfin, un certain nombre de recommandations sont formulées pour l'Union européenne, pour les Etats membres et pour les organisations employant des bénévoles, en vue notamment d'améliorer le cadre légal, de diffuser les bonnes pratiques et de valoriser davantage le travail bénévole...

II. L'engagement des institutions européennes en faveur du bénévolat

L'engagement de l'Union européenne en faveur du bénévolat s'est manifesté à de multiples reprises, sous des formes diverses, par la voix de ses différentes institutions.

Le Conseil européen

- La Conférence intergouvernementale de 1997 a adopté la déclaration 38 relative au bénévolat, jointe au traité d'Amsterdam, dans laquelle elle reconnaît la contribution importante des activités de bénévolat pour le développement de la solidarité sociale.

- Dans sa déclaration sur les caractéristiques spécifiques du sport annexée au traité de Nice (décembre 2000), le Conseil européen a invité les Etats membres à « encourager le bénévolat sportif, par des mesures favorisant une protection

pertinente et une reconnaissance du rôle économique et social des bénévoles, avec le soutien, le cas échéant, de la Communauté » (point 6).

- Deux ans plus tard, en novembre 2002, les ministres européens des sports ont souligné, dans la « Déclaration d'Aarhus relative au bénévolat dans le sport », la contribution essentielle du bénévolat dans le sport ainsi que sa valeur économique.

- La conférence ministérielle qui s'est tenue en novembre 2006 a débouché sur la constitution d'un groupe de travail sur « les organisations sportives à but non lucratif ». Ce groupe, qui rassemble les représentants d'une douzaine d'Etats membres et la Commission, s'est réuni depuis à 4 reprises .

- Enfin, sur proposition de la Commission européenne, le Conseil a décidé en novembre 2009 de faire de 2011 « l'Année européenne des activités de volontariat pour la promotion de la citoyenneté active ». Cette action, dotée d'un budget de 8 millions d'euros, vise à :

-œuvrer à la mise en place d'un cadre propice au volontariat dans l'union européenne ;

- donner aux organisateurs d'activités de volontariat les moyens pour améliorer leur qualité ;

- mieux reconnaître les activités de volontariat ;

- sensibiliser l'opinion publique à l'importance du volontariat en tant qu'expression de la participation civique, contribuant à la réalisation d'objectifs communs tels que le développement harmonieux de la société et la cohésion sociale (décision du Conseil n° 2010/37/CE du 27 nov. 2009, JOUE 22 janv. 2010, n° L 17).

La Commission européenne

a) Communication sur le rôle des associations en Europe

Dans une communication de juin 1997 sur « la promotion du rôle des associations et fondations en Europe », la Commission a mis en avant trois apports de ce secteur: l'aspect économique de la création d'emplois, l'aspect social de la participation à la définition des politiques sociales, et l'aspect politique du renforcement de la démocratie, de la citoyenneté et de la participation civique (COM(97) 241 final).

b) Le Livre blanc sur le sport

Publié par la Commission européenne en juillet 2007 à l'issue d'un important travail de concertation avec tous les acteurs du sport, le Livre Blanc sur le sport comprend un axe qui vise à « favoriser le bénévolat et la citoyenneté active au moyen du sport » (point 2-4). Il souligne notamment que « Le bénévolat dans les organisations sportives offre de nombreuses occasions d'éducation non formelle

qui doivent être reconnues et valorisées. Le sport offre également des possibilités intéressantes pour l'engagement des jeunes dans la société....». En conséquence, le plan d'action Pierre de Coubertin comporte cinq actions en faveur du bénévolat et des associations sportives (n° 10 à 15), qui visent à :

- identifier, en collaboration avec les États membres, les principaux défis pour les organisations sportives à but non lucratif et les principales caractéristiques des services rendus par ces organisations (rôle du groupe de travail précité);
- soutenir le sport de masse et l'engagement bénévole au moyen du programme « L'Europe pour les citoyens » ;
- encourager le bénévolat des jeunes dans le sport par l'intermédiaire du programme « Jeunesse en action » (dans des domaines comme les échanges de jeunes et le service volontaire dans les grands événements sportifs) ;
- développer les échanges d'informations et de bonnes pratiques concernant le bénévolat dans le sport (au niveau des États membres, des collectivités locales et des organisations sportives);
- réaliser une étude européenne sur le bénévolat dans le sport, afin de mieux comprendre les exigences et les besoins spécifiques de ce secteur (cf. étude précitée, fév. 2010).

c) Programmes d'action communautaires

Plusieurs programmes d'action communautaires portent sur le bénévolat, et tendent à encourager la mobilité dans les activités de volontariat pour les citoyens de tous âges. Il s'agit en particulier du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (décision n° 1720/2006/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 novembre 2006 établissant un programme d'action dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, JOCE n° L 327 du 24 nov.2006), le programme «L'Europe pour les citoyens» (décision n° 1904/2006/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 établissant, pour la période 2007-2013, le programme «L'Europe pour les citoyens» visant à promouvoir la citoyenneté européenne active, JOCE n° L 378 du 27 déc. 2006), et le volet «Service volontaire européen» du programme «Jeunesse en action» (décision n° 1719/2006/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 novembre 2006 établissant le programme «Jeunesse en action» pour la période 2007-2013, JOCE n° L 327 du 24 nov. 2006).

Soutien du Parlement européen

En mars 2008, le Parlement européen a adopté un rapport sur « la contribution du bénévolat à la cohésion économique et sociale», dans lequel il encourage les États membres ainsi que les autorités locales et régionales à reconnaître la valeur économique du bénévolat, et sa contribution essentielle à la cohésion sociale (rapport PE du 10 mars 2008, P6-TA(2008)0131).

SPORT ET CITOYENNETE

En France :

1 rue Louis Mazé – 49400 – Saumur & 299 Boulevard Chave – 13004 – Marseille
Tel : (00 33) 2 41 83 16 81 – Fax : (00 33) 2 41 51 41 65
GSM : (00 33) 6 31 50 69 12

En Belgique :

51, Rue du Trône 1050 Bruxelles
Tel/fax : (00 32) 2 289 26 03
GSM : (00 32) 4 94 64 31 38

courriel : contacts@sportetcitoyennete.org
www.sportetcitoyennete.org

Avis du Conseil économique et social européen

Dans son avis du 13 décembre 2006 intitulé «Les activités volontaires: leur rôle dans la société européenne et leur impact», le Comité économique et social européen a demandé notamment à la Commission de procéder à la proclamation d'une Année des volontaires, et de publier un Livre blanc sur les activités volontaires et la citoyenneté active en Europe (JOCE n° C 325 du 30 déc. 2006).

Le Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe a toujours soutenu le bénévolat comme facteur d'insertion et de cohésion sociale. A cet égard, il a notamment adopté une convention européenne sur la promotion d'un service volontaire transnational à long terme pour les jeunes, qui a été ouverte le 11 mai 2000 à la signature des Etats membres et des Etats non membres parties à la convention culturelle européenne.

L'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe a adopté en 2001 une recommandation intitulée « Améliorer le statut et le rôle des volontaires dans la société : contribution de l'Assemblée parlementaire à l'Année internationale des volontaires » (n° 1496).

Il a adopté une résolution sur le volontariat le 25 juin 2008, visant à soutenir la proposition de faire de 2011 l'Année européenne du volontariat.

Enfin, une proposition de résolution intitulée: « Promouvoir le bénévolat en Europe, moteur de la citoyenneté démocratique et de l'inclusion sociale » a été présentée à l'Assemblée parlementaire en septembre 2009 (Doc. 1203).

III- Le volontariat au niveau international

En 1985, l'Assemblée générale de l'ONU a invité les gouvernements à célébrer tous les ans, le 5 décembre, une Journée internationale des volontaires pour le développement économique et social (résol. AG n° 40/212 du 17 décembre 1985). Elle les a incité à prendre des mesures pour faire mieux connaître la contribution du volontariat et à encourager davantage de personnes à se porter volontaires.

En 2001, l'Assemblée générale a déclaré l'année 2001 « l'Année internationale des volontaires », et a adopté une série de recommandations sur les moyens de soutenir le volontariat (résol. AG du 5 déc. 2001).

En 2008, l'Assemblée générale a décidé que le 5 décembre 2011, date de la Journée internationale des volontaires, elle consacrerait deux séances plénières au suivi de l'Année internationale des volontaires et à la commémoration de son dixième anniversaire (résolution AG n° 63/153 du 18 déc. 2008).

SPORT ET CITOYENNETE

En France :

1 rue Louis Mazé – 49400 – Saumur & 299 Boulevard Chave – 13004 – Marseille
Tel : (00 33) 2 41 83 16 81 – Fax : (00 33) 2 41 51 41 65
GSM : (00 33) 6 31 50 69 12

En Belgique :

51, Rue du Trône 1050 Bruxelles
Tel/fax : (00 32) 2 289 26 03
GSM : (00 32) 4 94 64 31 38

courriel : contacts@sportetcitoyennete.org
www.sportetcitoyennete.org